

Nombre de Conseillers
En exercice
De présents
De votants

Objet :

**Rétrocession de
parcelles (voies et
espaces verts) de la
ZAC de la Butte de
Savine**

Le Maire certifie que le
compte rendu de cette
délibération a été
affichée à la porte de
la Mairie le
27 novembre 2025

Et que la convocation
avait été faite le
19 novembre 2025

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 26 novembre 2025

DEL_20251126_03

29

21 L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six novembre

23 Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Claude AUFORT - Dominique MAHE-VINCE
Jean-Louis LELIEVRE (arrivé à 19h16) - Laurence FREMINET
Gilles BRIAND - Emilie CORDIER (départ à 19h45) - Hervé MORICE
Sébastien WAIRY - Myriam LEROUX - Eric MEIGNEN - Denis ROULAND
Benoît PICARD - Jean-Pierre LE CROM - Laurence DUPONT
Stéphanie BURNEL - Cécile OLIVIER - Yannick BEAUVAIS
Jessica NICOLAS - Thierno DIALLO - Brieg PICAULT
Françoise HAFFRAY

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Jean-Louis LELIEVRE a donné son pouvoir à Laurence FREMINET (arrivé à 19h16)
- Emilie CORDIER donne son pouvoir à Dominique MAHE-VINCE (départ à 19h45)
- Marjorie GARCIA a donné son pouvoir à Brieg PICAULT
- Magali MACE a donné son pouvoir à Laurence DUPONT

Absents : David PELON - Didier NOUZILLEAU - Cécile NICOLAS
Michel CONANEC - Aurélie LE GUNEHEC - Alain DESMARS

Jessica NICOLAS a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de l'urbanisme et notamment les dispositions relatives aux Zones d'Aménagement Concerté (ZAC)

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission urbanisme en date du 19 novembre 2025

Considérant que, conformément aux engagements pris, les voies et espaces verts créés dans le cadre de l'opération ZAC de la Butte de Savine ont vocation à être intégrés dans le domaine public communal.

Envoyé en préfecture le 03/12/2025

Reçu en préfecture le 03/12/2025

Publié le

S²LO

ID : 044-214402109-20251126-DEL_20251126_03-DE

Le Maire expose au Conseil municipal que la LAD SELA (Loire Atlantique Développement) propose de rétrocéder à la Commune les parcelles suivantes :

SECTION	NUMERO	CONTENANCE
AL	132	386
AL	134	148
AL	136	153
AL	138	729
AL	140	1226
AL	142	162
AL	152	1573
AL	154	271
AL	156	324
AL	178	353
AL	180	96
AL	182	329
AL	184	662
AL	186	200
AL	188	1011
AL	190	261
AL	192	76
AL	194	79
AL	196	368
AL	198	588
AL	200	655
AL	202	825
AM	539	1931
AM	652	76
BL	312	61
BL	322	1055
BL	424	1174
BL	456	92
BL	473	237
BL	474	50
BL	476	241
BL	482	42
BL	493	9
BL	496	56
BL	498	17
BL	551	15137
BL	555	9
BL	557	26
BL	559	26
BL	561	26
BL	563	26
BL	565	26
BL	567	26
BL	569	26
BL	571	26
BL	628	1612

Envoyé en préfecture le 03/12/2025

Reçu en préfecture le 03/12/2025

Publié le



ID : 044-214402109-20251126-DEL_20251126_03-DE

Cette rétrocession s'effectue à titre gratuit, conformément aux dispositions légales applicables et aux engagements de la ZAC

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

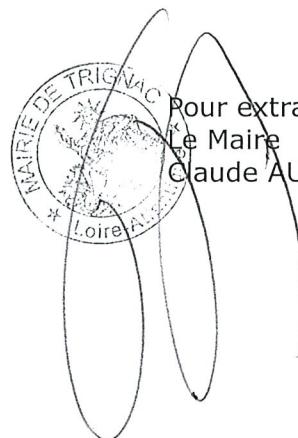
Article 1 : D'accepter la rétrocession par la LAD SELA à la commune des parcelles ci-dessus désignées.

Article 2 : D'intégrer ces parcelles dans le domaine public communal dès la signature de l'acte de transfert

Article 3 : D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération

Voix pour	22
Voix contre	0
Abstentions	1

Envoyé en préfecture le 03/12/2025 -Préfet le :
Reçu en préfecture le 03/12/2025 -Préfet le :
Publié le :
Retour en Mairie le :
ID : 044-214402109-20251126-DEL_20251126_03-DE



Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

